

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CHAMP D'APPLICATION:

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées lors de chaque demande d'offre.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles UVGERMI® fournit aux Acheteurs professionnels qui lui en font la demande, via son site internet, par contact direct ou via un support papier, les produits et services qu'elle commercialise et portant sur l'ensemble de sa gamme.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes /prestations conclues par UVGERMI® auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat, documents commerciaux, prospectus, catalogues. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des Conditions Particulières expresses et écrites, par une personne dûment habilitée par UVGERMI® à cet effet.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur, pour lui permettre de passer commande auprès d'UVGERMI®.

En tout état de cause la passivité temporaire d'UVGERMI® à se prévaloir de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprétée par le Client comme valant renonciation par UVGERMI® à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites conditions.

Sauf disposition expresse contraire, la disposition contractuelle la plus récente annule la précédente lorsque ces deux dispositions sont contradictoires.

L'accheteur reconnaît être parfaitement informé du fait que l'acceptation des présentes conditions générales de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents, ni une adhésion formelle, mais résulte de la seule commande, et qui, selon les cas, sera matérialisée par la signature du devis ou du bon de commande sur lequel figure le lieu des références des présentes CGV. Cette version prime sur toute autre version modifiée, à l'exception des modifications prenant en compte les évolutions légales et réglementaires, lesquelles s'appliquent immédiatement à toute commande en cours.

L'Acheteur déclare avoir obtenu toutes les informations nécessaires aux prestations et/ou à l'utilisation des produits vendus par UVGERMI® et pour passer sa commande en toute connaissance de cause.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la nature et de la destination des produits ou services, de leurs modalités d'utilisation, et s'assure de l'adéquation des produits à ses besoins et est seul responsable de ce choix, de telle sorte que la responsabilité d'UVGERMI® ne puisse être recherchée à cet égard.

COMMANDES:

Toute commande de services et/ou produits contractuels doit être passée par télécopie, courriel dûment réceptionné ou depuis le site https://www.uvgermi.fr.

Les produits ou services sont fournis aux tarifs d'UVGERMI® en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité sauf application de la clause relative à l'imprévision.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment les prestations de services et modalités et délais de livraison. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par UVGERMI.

Les devis et/ou facture Proforma (« l'Offre ») émis par UVGERMI® sont valables 6 mois à compter de leur date d'émission sauf application de la clause relative à l'imprévision. Passé ce délai, UVGERMI® se réserve la possibilité de ne pas maintenir son offre initiale.

L'offre d'UVGERMI® est strictement limitée aux produits et prestations de services spécifiés et détaillés par le devis. Tout devis ou bon de commande est systématiquement adressé à l'Acheteur avec mention expresse des présentes CGV. En conséquence, tout devis et/ou bon de commande accepté par l'acheteur implique obligatoirement à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par ce dernier des tarifs et CGV.

L'acceptation du devis et/ou du bon de commande est formalisée par son accusé de réception. Le devis et/ou bon de commande ainsi accepté tiendra lieu de Contrat et portera obligatoirement la désignation détaillée des produits et services sollicités avec leur prix en référence au tarif en vigueur au jour de la commande.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail par UVGERMI. Les données enregistrées dans le système informatique de UVGERMI® constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

L'archivage des documents contractuels par UVGERMI® est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Toute modification ou altération portée par l'Acheteur sur la partie pré-imprimée d'un document contractuel devra être confirmée obligatoirement par écrit par UVGERMI®. À défaut, la modification ou l'altération est réputée nulle et non avenue.

Toute commande constitue un engagement ferme et irrévocable de la part de l'Acheteur, et ne pourra être remise en cause. En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par UVGERMI®, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini cidessous des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis à UVGERMI® et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

UVGERMI® se réserve le droit de refuser, annuler ou suspendre toute commande en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil (tel qu'une augmentation des coûts de matières premières, dédouanement, taxes...), ou si l'Acheteur ne règle pas les sommes dues en vertu d'une ou plusieurs commandes, et/ou il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, si le client n'a pas respecté les conditions de stockage des produits, les conditions d'exploitation et si le client n'a pas fourni les informations, documents ou éléments de

3

toute nature qu'il s'est engagé à remettre pour la bonne exécution de la commande, ou n'a pas respecté une ou plusieurs des obligations qui étaient à sa charge.

UVGERMI® se réserve la possibilité de refuser toute commande qui ne correspondrait pas à ses références ou qui ne pourrait pas être exécutée dans le cadre des spécifications demandées par l'Acheteur.

Demandes d'intervention

Les confirmations par l'Acheteur de rendez-vous pour l'intervention d'UVGERMI® vaudront consentement irrévocable. Les clients ne peuvent donc ni les annuler, ni refuser l'intervention. Les ordres de mission doivent être passés par écrit, courriel ou télécopie. Ils sont proposés dans la limite des disponibilités d' UVGERMI®. Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible.

Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité d'UVGERMI® ne pourra être engagée. La prestation est réalisée à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur l'ordre de mission. Tout déplacement en pure perte d'UVGERMI® à cause d'une adresse erronée ou incomplète sera facturé à l'Acheteur. Ce dernier veillera à donner libre accès de ses locaux.

Dans tous les cas où l'Acheteur décide de modifier un travail en cours, UVGERMI® lui envoie les frais engagés résultant de ce changement et ceci, de telle sorte que l'Acheteur puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

LIVRAISON:

La date de livraison s'entend quelle que soit la destination des produits, les modes d'expédition ou les modalités de paiement, soit du jour de la remise directe de la commande au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux d'UVGERMI®.

Les frais de livraison seront indiqués sur le devis et/ou bon de commande.

Le délai de livraison des produits ne constitue pas un délai de rigueur et UVGERMI® ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison, la disponibilité des produits dépendant des disponibilités chez les fabricants de matières. UVGERMI® s'efforcera de respecter les délais de livraison ; toutefois leur dépassement éventuel ne peut donner droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser les produits et prestations de services y associés ou de réclamer des dommages et intérêts ou quelque pénalité que ce soit, ou encore d'opérer une quelconque compensation sur une autre facture due à UVGERMI®.

En aucun cas, les dépassements de délais ne peuvent dispenser le client d'une quelconque de ses obligations.

En cas de livraison des produits et/ou consommables directement sur le site dédié de l'Acheteur, les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur, à qui il appartient de vérifier l'existence de vices apparents ou la non-conformité de la livraison au moment de la livraison dès réception.

Quels que soit le mode de livraison (sur site ou enlèvement en nos locaux), toutes réserves ou protestations doivent être motivées et reportées sur le bon de livraison et adressées au siège d'UVGERMI® dans les trois jours à compter de la réception des produits.

Toute demande de livraison retardée à la demande du client donnera lieu à facturation du produit et des conditions de stockage imposées à UVGERMI®.

Il appartient à l'Acheteur de fournir toutes justifications concernant les réclamations présentées et de ménager à UVGERMI® toutes facilités pour procéder à la constatation du fait allégué, afin d'y remédier.

CGV 2021-V2

SIRET: 519 114 235 00012 // APE: 2829B // N°TVA: FR54 519 114 235

Si le produit est constaté comme défectueux sous garantie, il devra faire l'objet d'un retour au siège d'UVGERMI®.

UVGERMI® se réserve le droit de suspendre toute commande et/ou livraison, quels que soient leur nature et leur niveau d'exécution, en cas de non-paiement à l'échéance de toute somme due par l'Acheteur.

UVGERMI® tiendra l'Acheteur au courant, en temps opportun, de toute interruption des livraisons pour cas de force majeure et/ou cas fortuit.

Est considéré comme cas de force majeure ou cas fortuit tout événement, de quelque nature qu'il soit, échappant raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tel que grève et arrêt dans les moyens de production, de transport, grève ou lock-out dans les industries ou commerces de produits, qu'elle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la fabrication et/ou la livraison du produit et ou des évènements suivants : problèmes concernant l'approvisionnement habituel des matières premières et d'indisponibilité partielle empêchant UVGERMI® d'exécuter son programme de fabrication.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers UVGERMI®, quelle qu'en soit la cause.

En cas de commande avec livraison à des tiers, l'Acheteur passant la commande est considéré comme le donneur d'ordre. Si la livraison à des tiers est effectuée en leur faveur, ou si le réceptionnaire de la livraison tire profit de la prise de possession ou d'une utilisation ultérieure de la livraison, l'Acheteur et le réceptionnaire de la livraison sont alors considérés tous deux comme donneur d'ordre commun. En passant une telle commande, l'Acheteur assure tacitement son consentement et celui du réceptionnaire sur ce point.

DEROULEMENT DE LA PRESTATION:

Les engagements d'UVGERMI® dans le cadre de l'exécution des prestations de service constituent une obligation de moyens de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage.

Afin de faciliter la bonne exécution de la prestation, le client s'engage à :

- fournir à UVGERMI® des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;
- prendre des décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires ;
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision ;
- faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant reste disponible tout le long de l'exécution de la prestation ;
- à avertir directement UVGERMI® de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la prestation.

RECEPTION - RESERVES

Pour les produits et/ou ses consommables

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, toutes réclamations concernant la conformité des produits livrés à la commande ou les avis de défectuosité, lors de réception de la marchandise, devront être faite par tous moyens mais avec accusé de réception, immédiatement pour les vices apparents ou la non-conformité avec l'appareil commandé et dans les quinze (15) jours pour les vices non apparents.

Aucun retour ne pourra être effectué par le client sans l'accord de la société UVGERMI® donné par écrit, courriel ou par télécopie.

5

Les frais de retour seront à la charge d'UVGERMI® uniquement dans le cas où un vice apparent est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par UVGERMI® est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Les réserves ne pourront être acceptées qu'après accord express préalable et validation des justifications par UVGERMI®.

Lorsqu'après un contrôle, un vice apparent est effectivement constaté par UVGERMI®, dans les conditions susmentionnées, le client ne pourra demander à UVGERMI® que le remplacement des produits et/ou des pièces non conformes aux frais de celle-ci, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article, ainsi que l'existence avérée par UVGERMI® de réserves, ne suspend pas le paiement de la facture des produits livrés.

Pour les prestations

La fin de la prestation donnera lieu à un document de fin d'intervention. Le client ou son mandataire et/ou préposé devra indiquer sur ce document et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de la signature toute anomalie concernant la prestation ou les conditions de sa réalisation.

Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que le client, ou une personne autorisée par lui, a signé le document de fin d'intervention.

Il appartient au client de fournir à UVGERMI® toute justification quant à la réalité des vices et des défauts constatés.

Les réserves ne pourront pas être acceptées qu'après accord express préalable et validation des justifications par la société UVGERMI® donné par écrit ou télécopie.

Lorsqu'après un contrôle, un dysfonctionnement subsistant est effectivement constaté par UVGERMI®, dans les conditions susmentionnées, le client s'engage à solliciter à nouveau UVGERMI® aux fins que cette dernière procède aux réparations exigées, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et délais décrits par le présent article, ainsi que l'existence avérée par UVGERMI® de réserves, ne suspend pas le paiement.

UVGERMI® peut décider d'interrompre à tout moment l'intervention

- dans le cas où cette dernière suspecte le client de ne pas l'avoir averti et/ou d'avoir modifié son équipement

- ou si UVGERMI® et/ou son technicien considèrent que les conditions de travail sur le site sont de nature à mettre sa sécurité en danger

GARANTIE - RESPONSABILITE - ASSURANCE

Garantie:

Les produits, appareils et ou les consommables

La garantie couvre la garantie légale à raison des vices apparents et/ou cachés des produits. UVGERMI® ne sera pas responsable des frais exposés par le client ou par des tiers pendant l'immobilisation de l'appareil causée par l'exécution des travaux au titre de la garantie.

Cette garantie s'entend pour une utilisation normale des Produits, conformément aux indications portées sur les notices d'utilisation d'UVGERMI® insérée dans la documentation que l'Acheteur reconnaît avoir reçue et dont il a pris connaissance.

La garantie ne couvre pas le remplacement des produits rendu nécessaire par l'usure normale et les défectuosités dues à une faute ou à une négligence dans l'entretien ou au non-respect et/ou un emploi non conforme aux instructions d'UVGERMI® ou d'une modification des pièces réalisée hors du consentement d'UVGERMI® ou force majeure.

La garantie se limite au remplacement, à l'identique ou à l'équivalent, de toute pièce reconnue défectueuse sous garantie, qui aura été préalablement justifiée par le client, à l'exclusion des frais de main d'œuvre et de déplacement, d'emballage et de transport, ni aucune indemnisation de privation de jouissance, dans un délai conforme aux approvisionnements en matière d'UVGERMI.

La garantie de UVGERMI® ne peut être retenue en cas de dommages aux appareils dû à une faute ou à une négligence dans l'entretien ou au non-respect des instructions; directement consécutif à un mauvais entretien ou de réglage; résultant de pannes mécaniques et/ou de défaillances ayant pour cause incendie, gel, effraction, vol, explosion, foudre, tremblement de terre, tempête, grêle, inondations, vandalisme, émeutes, troubles civils ... ou tous autres éléments non imputables à UVGERMI®; consécutif à l'utilisation de pièces de rechange autres que celles recommandées et/ou fournies par UVGERMI.

Sauf stipulation contraire, la durée de cette garantie est fixée <u>uniformément à un an</u> à compter de la livraison et sous réserve que les réclamations prévues au titre des modalités ci-dessus aient été formulées dans les conditions et les délais impartis. Elle est prorogée d'une année s'il s'agit d'un vice caché.

Toute réparation effectuée par UVGERMI® n'entraîne pas une augmentation de durée ni un renouvellement de la garantie.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Concernant la prestation

UVGERMI® s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans les conditions optimales les services au client. Elle s'engage à fournir les moyens nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Le client reconnaît qu'UVGERMI® n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

Responsabilité :

UVGERMI® peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution est imputable soit à l'Acheteur ou son client final, soit à un fait imprévisible et insurmontable soit à un tiers, soit à un cas de force majeure. La responsabilité d'UVGERMI® ne pourra être engagée que si la preuve de sa faute est rapportée. La responsabilité d'UVGERMI® ne peut jamais être recherchée dans les cas suivants : quand les dommages invoqués par l'Acheteur résultent, même en partie,

d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution (totale ou partielle) des obligations lui incombant; quand les dommages résultent d'une utilisation et/ou d'un stockage non-conforme, quand le dommage résulte des Informations erronées communiquées par le client, d'une mauvaise intervention du client et/ou de son mandataire et /ou du client final sur le produit contractuel, d'une défaillance technique indépendante de la volonté de UVGERMI, d'une faute du client final (mauvaise utilisation/manipulation...)

UVGERMI® ne pourra être, par ailleurs, déclarée responsable si les Produits livrés n'ont pas été utilisés selon les normes et les caractéristiques définies à cet effet.

UVGERMI® n'est jamais tenue de réparer le préjudice indirect de l'Acheteur, sauf en cas de dol (cette exception n'est toutefois pas applicable en cas de dol d'un sous-traitant). Sont notamment considérés comme faisant partie du préjudice indirect : 1/La perte de chiffre d'affaire, la perte d'une chance de réaliser un bénéfice, le préjudice d'image, la perte d'une opportunité commerciale (business Opportunity) ou tout préjudice similaire, l'augmentation des frais généraux ; la conséquence du recours de tiers 2/Les coûts additionnels en matière de salaire du personnel salarié ou indépendant de l'Acheteur ou de ses sous-traitants. 3/La mise en cause par un tiers de la responsabilité de l'Acheteur, d'un membre de son personnel salarié ou indépendant ou de toute personne dont l'Acheteur répond ; 4/Toutes amendes imposées par l'autorité dont l'Acheteur relève. UVGERMI® n'est tenue de réparer le préjudice direct de l'Acheteur qu'en cas de dol ou de faute lourde (sauf pour dol ou faute lourde d'un sous-traitant). Dans tous les cas de mise en cause de sa responsabilité, il est expressément convenu que le montant total des indemnités que UVGERMI® pourrait être amené à verser à l'Acheteur pour quelque raison que ce soit, est limité au montant hors taxes de la commande effectivement payé par l'Acheteur et s'agissant de la commande en cause.

Les produits vendus sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité d'UVGERMI® ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés ou utilisés, qu'il appartient à l'Acheteur de vérifier.

Assurance

Chacune des parties s'assure contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'elle pourrait subir et de la responsabilité civile pouvant lui incomber au titre des commandes de produits.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

Les prix et les modalités de paiement figurent dans le devis et ou facture proforma d'UVGERMI ou le bon de commande accepté. Les prix indiqués à l'Acheteur s'entendent hors taxes, auxquels seront appliquées les taxes légales en vigueur au jour de la facturation.

La facturation s'établit dès la présentation de la prestation et/ou la livraison du matériel.

Le paiement doit avoir lieu au moyen d'une lettre de change relevé (LCR). A défaut, des frais administratifs fixés forfaitairement à la somme de deux euros hors taxes seront facturés, en supplément. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

UVGERMI pourra facturer des travaux supplémentaires, exécutés sur demande, en fonction du temps passé.

Lorsque les usages prévoient un versement d'un acompte ou un paiement d'avance, il est facturé à l'identique au client et réglé par celui-ci avant le début des premiers engagements de frais, le solde étant facturé à la livraison des travaux

Toute contestation relative à la facture suite à sa réception par le client doit être faite, par écrit, dans les trois jours (3) jours suivants la date de la facture au siège social de UVGERMI. Passé ce délai, la facture sera réputée acceptée par le Client, et aucune contestation ultérieure ne sera prise en compte.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraine de plein droit l'application des pénalités de retard au taux de 11% par mois calculé sur le montant TTC. Tout mois commencé est dû en entier. Les intérêts dus pour une année entière porteront intérêts au même taux conformément à l'article 1343-2 du Code Civil. Les pénalités seront exigibles le lendemain de la date de règlement indiquée sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. En sus UVGERMI® aura droit également à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en application des articles L441-10 et D441-5 du code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire UVGERMI® pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification. UVGERMI® et l'Acheteur conviennent que les dispositions de l'article 1195 du code civil ne s'appliquent pas à leur relation contractuelle. En conséquence, un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat ne changera pas le prix convenu sauf accord expresse des deux parties. L'Acheteur supportera tous les frais contentieux engagés par UVGERMI à l'occasion de toute demande de paiement

En cas de retard de paiement, UVGERMI® se réserve la faculté de suspendre les livraisons en cours. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Le défaut de paiement entraine la cessation de garantie sur les produits livrés.

Toute modification de la situation juridique, commerciale ou financièrement de l'Acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

UVGERMI® conserve la propriété des Produits et/ou matériels vendus jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, en principal, frais et intérêts. En conséquence, UVGERMI® se réserve le droit de revendiquer l'entière propriété des Produits vendus et non encore payés entre les mains de l'Acheteur, sans pour autant modifier les responsabilités de l'Acheteur qui doit supporter les charges et assurance des Produits dès leur expédition effectuée.

Les acomptes éventuels versés resteront acquis à UVGERMI® à titre de dommages et intérêts. La remise de titres ou d'effets créant une obligation de payer ne constituent pas paiement.

L'Acheteur s'engage jusqu'au complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des Produits par UVGERMI®, à ne pas les distribuer, les revendre ou les mettre en gage.

L'Acheteur s'oblige à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit d'UVGERMI®, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à cette dernière lors de la livraison. A défaut, UVGERMI® serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

L'Acheteur supportera tous les frais contentieux engagés par UVGERMI® à l'occasion de l'action en revendication.

FORCE MAJEURE - IMPREVISION

UVGERMI® ne pourra en aucun cas être tenue responsable et aucune indemnité ne pourra lui être demandée, au titre des retards ou conséquences dommageables dus à des cas de force majeure, entendue comme tout évènement revêtant les caractères d'extériorité, d'irrésistibilité et d'imprévisibilité reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux, qui l'empêcherait d'exécuter tout ou partie de ses engagements.

UVGERMI® ne pourra en aucun cas être tenu responsable et aucune indemnité ne pourra lui être demandée, au titre des retards ou conséquences dommageables dus à des cas de force majeure entendue conformément à l'article 1218 du code civil comme un évènement échappant au contrôle du débiteur

9

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat (tel qu'une augmentation significative du coût des matières premières), conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, UVGERMI® peut demander soit l'annulation de la commande soit appliquer un complément de prix

DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Tous les droits de propriété intellectuelle ainsi que les savoir-faire incorporés dans les documents transmis, les produits livrés et les prestations réalisées demeurent la propriété exclusive d'UVGERMI®.

La marque UVGERMI® et ses signes distinctifs ne pourront être utilisés à titre commercial sur quelque support que ce soit, y compris sur site web.

Le client ne paye avec son règlement que le travail effectué par la prestation de réalisation et de fabrication, et non les droits de propriété intellectuelle.

Le produit contractuel vendu par UVGERMI® résulte de son savoir-faire propre. Toute commande et/ou ordre de mission n'entraîne pas le transfert de ce savoir-faire au profit du client et/ou de ses mandataires et clients.

Le client ne pourra en aucun cas publier d'information concernant le savoir-faire d'UVGERMI® que si et seulement si la publication ne contient aucun élément susceptible de divulguer ou affaiblir le savoir-faire.

En cas de réclamation d'un tiers fondé sur une prétendue contrefaçon de ses droits avec le produit contractuel vendu par UVGERMI®, le client s'engage à informer UVGERMI® dans les plus brefs délais et avec l'autorisation d'UVGERMI.

ETHIQUE - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

UV GERMI s'engage dans une démarche de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption, conformément aux dispositions de la loi SAPIN II n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Ainsi, UVGERMI s'engage (i) à prendre toute mesure raisonnable pour s'assurer que ses dirigeants, employés, sous-traitants, agents ou autres tiers placés sous son contrôle se conforment à ces obligations (ii) à informer sans délai de tout conflit d'intérêts ou événement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de tout autre nature, ou plus généralement la violation d'une réglementation applicable.

UVGERMI déclare et garantit ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour violation des principes susvisés.

La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales exige que la corruption directe et indirecte d'argents publics étrangers et l'autorisation ou l'incitation à de tels actes de corruption soient considérées comme infraction pénale par chaque pays signataire. Par conséquent, UVGERMI s'engage, de son côté, à ne jamais payer, offrir, demander, ou assister ou encourager autrui à payer, offrir ou demander des pots-de-vin de quelque nature qu'ils soient, ou de se trouver impliquer dans d'autres activités de corruption.

CONTROLE DES EXPORTATIONS

UVGERMI s'engage à respecter les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et à ce que toutes les informations de classement de contrôle d'exportation relatives aux Fournitures qu'il délivre soient complètes et exactes.

UVGERMI notifiera au Client selon le formulaire « Commodity Export Classification Certificate », si tout ou partie des Fournitures est soumise ou non à quelque réglementation que ce soit en matière de contrôle des exportations, avant l'entrée en vigueur de chaque Commande.

A la demande du Client, UVGERMI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour obtenir avant chaque livraison toutes les autorisations nécessaires pour l'exportation ou la ré exportation des Fournitures dans les délais de livraison impartis.

UVGERMI s'engage à informer, dès que l'information est disponible, le Client de toutes les conditions et les limitations d'autorisations qui pourraient avoir un impact sur le droit du Client d'utilisation, de retransfert, ou d'exportabilité des Fournitures et s'assure que de telles informations apparaissent clairement sur les documents de livraison.

Dans le cas d'un changement de régime d'application d'autorisation ou de classement après l'entrée en vigueur de la Commande et affectant l'utilisation, le retransfert ou l'exportabilité des Fournitures, UVGERMI s'engage à notifier immédiatement dès que l'information est disponible, toutes les informations nécessaires pour évaluer la nouvelle utilisation et les restrictions de réexportation. UVGERMI s'engage à répercuter l'ensemble de ces obligations à ses propres sous-traitants et Fournisseurs.

RESPECT DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DES RISQUES EN TERMES DE SECURITE

La Fourniture devra être en conformité avec les réglementations internationales, européennes, nationales et locales et les normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement notamment (non exhaustif) en matière de substances et préparations dangereuses (REACH, RoHs, amiante,) y compris pour le transport des matières dangereuses, de déchets (emballages, DEEE, ...), de consommation d'énergie et de ressources naturelles, d'empreinte carbone, de bruit, de protection électrique, incendie, de rayonnements électromagnétiques/ionisants/optiques, de vibrations, de toutes règles de sécurité des personnes ainsi que de toute autre nuisance. Il en sera de même pour l'exercice des activités d'UVGERMI.

UVGERMI s'engage à informer le Client de toute non-conformité avec les réglementations telles que sus mentionnées et indemnisera le Client de toute conséquence résultant du non-respect par UVGERMI de l'obligation décrite dans le présent article. Les recommandations/instructions spécifiques liées à ces éventuelles non-conformités devront être fournies au Client afin d'assurer la sécurité d'emploi et de mise au rebut de la Fourniture tout au long de son cycle de vie, fin de vie comprise.

RESPECT DES DROITS SOCIAUX

En toute hypothèse UVGERMI s'interdit de proposer à la vente des produits qui auraient pu être fabriqués en contravention avec l'interdiction du travail illégal, du travail des enfants mineurs ou avec les Normes Internationales du Travail définies par l'Organisation Internationale du Travail.

Conformément au droit français, UVGERMI atteste sur l'honneur ne pas s'être exposé aux délits de travail dissimulé, de marchandage, de prêt illicite de main d'œuvre, d'emploi d'un étranger démuni de titre de travail, de traite d'êtres humains ou de trafic de main d'œuvre étrangère.

UVGERMI fera son affaire de la direction, de la formation, de la gestion et de la rémunération de l'ensemble du personnel qu'il sera amené à faire intervenir sous sa responsabilité pour l'exécution de la Commande. Cependant, le personnel d'UVGERMI doit, lorsqu'il intervient dans les locaux du Client, se conformer au règlement intérieur (à l'exception des dispositions applicables à la nature et à l'échelle des sanctions), aux règles de sécurité et de contrôle en vigueur au sein de l'établissement du Client concerné.

UVGERMI s'engage notamment à assurer à ses propres salariés, un cadre de travail sûr et sain, prenant en compte notamment les normes légales et réglementaires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité et de non-discrimination.

L'ensemble de ces obligations s'impose à UVGERMI, mais également à ses propres fournisseurs et soustraitants.

UVGERMI est pleinement responsable de toutes les conséquences du non-respect par elle de ces dispositions et prendra en charge tous les frais d'indemnisation et autres frais que le Client devrait assumer à ce titre le cas échéant.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par UVGERMI®. Dont le siège social est situé à SAINT VIANCE (19240) La Nau – France.

Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est UVGERMI®. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, UVGERMI® s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : cchansiaud@uvgermi.fr .

En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles d'UVGERMI® de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'Acheteur demeure seul responsable du traitement, au sens de la Règlementation, des Données Personnelles de ses clients et/ou employés et/ou Utilisateurs qu'il traite dans l'exercice de son activité et qu'il peut être conduit à fournir à UVGERMI®.

UVGERMI® s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, à traiter de telles données conformément aux finalités ci-après listées et tel qu'autorisé ou exigé par la loi, à prendre toute mesure technique ou opérationnelle utile afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel, à garder confidentielles les données à caractère personnel

et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises ou communiquées à des personnes non autorisées, à n'effectuer de transfert de données personnelles hors du territoire de l'Union européenne qu'avec l'accord préalable de l'Acheteur et dans un cadre sécurisé conformément à la règlementation applicable c'est-à-dire vers des pays présentant un niveau de protection dit adéquat au sens des autorités européennes de protection des données ou vers des entités ayant signé des clauses contractuelles types telles qu'édictées par les autorités européennes.

L'Acheteur a défini sous sa responsabilité les finalités de traitement confiés à UVGERMI®. Les services fournis par UVGERMI® et décrits aux présentes ont pour seules finalités la relation commerciale, la livraison des produits.

Les catégories de personnes concernées sont celles de l'Acheteurs et/ou ses préposés, et/ou ses clients et/ou ses administrés.

Les Données personnelles qu'UVGERMI® sera amenée à traiter au sens de la Règlementation relèvent des catégories relatives à l'état civil des personnes, aux adresses postales, électroniques, professionnelles, coordonnées téléphoniques, aux information économiques et financières (données bancaires...) aux informations techniques.

Il appartient à l'Acheteur en tant que responsable du traitement de recueillir le consentement et de fournir toute information aux utilisateurs et à ses propres clients, personnes concernées par les opérations de traitement, au moment de la collecte de leurs données.

Il est expressément convenu que durant la livraison des produits par UVGERMI® et en cas de traitement de données personnelles, UVGERMI® agira uniquement pour le compte et sur instruction de l'Acheteur et aux seules finalités et pendant les seules durées stipulées au contrat.

Les données à caractère personnel afférentes exclusivement à la personne de l'Acheteur lui-même recueillies par UVGERMI® au titre du contrat ou qui le seront ultérieurement et dont le traitement a pour finalité la gestion de la relation commerciale, ne seront utilisés et ne feront l'objet d'une communication que pour les seules nécessités de gestion de la relation commerciale, d'actions commerciales ou d'élaboration de statistiques commerciales, d'animation et de prospection, l'exécution le traitement la gestion et le paiement des commandes, l'élaboration de statistiques commerciales, la communication avec l'acheteur concernant les commandes, les produits et offres, l'envoi par communication électronique, le traitement des demandes de garantie des Produits, la gestion des demandes de droit d'accès, rectification et d'opposition, le recouvrement de créance et l'exercice du droit en justice par la société.

Ces données sont conservées pour la durée des relations contractuelles augmentée de trois années à compter de la fin de la relation commerciale avec l'Acheteur.

Les données nécessaires à des fins d'analyses et d'élaboration de statistiques seront anonymisées de façon irréversible.

A la demande de l'Acheteur et en toute hypothèse à l'expiration des durées ci-dessus mentionnées, UVGERMI® s'engage à supprimer ses accès aux données personnelles et à détruire les données en sa possession à moins que la règlementation applicable n'exige la conservation desdites données sur une durée plus longue.

UVGERMI® met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles qui lui sont communiquées par le client ou via des applications, de manière permanente et documentée, contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, y compris dans le cadre de la transmission de données sur un réseau tout comme toute autre forme de traitement illicite ou non compris dans les traitements confiés dans le cadre de la relation contractuelle.

Le traitement d'une donnée personnelle correspondra strictement à l'exécution des finalités stipulées ciavant, dans le cadre de la mission contractuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 32 du Règlement européen, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le client et UVGERMI® reconnaissent mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

REFERENCE

L'acheteur accepte

- Qu'UVGERMI® puisse utiliser sa marque, son enseigne ou son nom commercial à titre de référence sur tout document commercial papier ou électronique, y compris sur son site internet
- Qu'UVGERMI® puisse faire référence selon tous moyens à sa convenance et sur tous supports qu'elle jugera utile, aux projets réalisés avec ce dernier concernant les produits vendus et les services rendus.

LITIGES

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes et prestations de services qu'elles régissent, qui ne serait pas traitées par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif par la convention de Vienne sur la vente international de marchandises

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution des commandes, les contractants conviennent de se réunir dans les quinze jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai de huit jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Sauf mention expresse contraire, toutes les relations contractuelles entre UVGERMI® et l'Acheteur sont soumises au droit français. Les tribunaux du siège d'UVGERMI® sont seuls et exclusivement compétents nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.